

LE SOCLE COMMUN DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Le socle commun de connaissances et de compétences est le résultat d'une évolution des exigences éducatives dans la plupart des pays. Il a fait l'objet d'une attention toute particulière dans l'académie d'Orléans-Tours : un groupe de formateurs transversaux a été créé et des formations ont concerné tous les collèges de l'académie, un IA-IPR a été nommé référent de chaque collège, le site académique lui a réservé un dossier très nourri, etc.

L'école inclusive et le socle commun

L'UNESCO considère l'inclusion comme un processus visant à tenir compte de la diversité des besoins des élèves et à y répondre par une participation croissante à l'apprentissage, et à réduire l'exclusion qui se manifeste dans l'éducation. Dans l'inclusion, l'élément clé n'est pas l'individualisation, c'est la diversification de l'offre éducative et la personnalisation des expériences communes d'apprentissage afin de parvenir au degré le plus élevé possible de participation de tous les élèves, sans perdre de vue les besoins de chacun. Le socle commun, *constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société*, se situe dans ce contexte du passage d'une école intégrative (le collège unique et ses difficultés bien connues en relation avec la norme fixée pour l'entrée en Seconde) à une école inclusive (une scolarité obligatoire poursuivant ses objectifs propres pour la formation de toute une classe d'âge et posant comme principe que chaque élève doit être en réussite sur les objectifs du socle).

Rappel : Le socle commun de connaissances et de compétences, défini par le décret no 2006-830 du 11 juillet 2006, est structuré en sept compétences :

1. La maîtrise de la langue française
2. La pratique d'une langue vivante étrangère
3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
5. La culture humaniste
6. Les compétences sociales et civiques
7. L'autonomie et l'initiative.

Le discours commun des IA-IPR

Au-delà des formations transversales et de celles qui ont été montées dans différentes disciplines, les IA-IPR sont intervenus personnellement dans les collèges pour faciliter la prise en charge du socle par les équipes. Chaque collège s'est ainsi vu affecter un « IPR référent » qui a effectué une intervention devant l'ensemble du personnel de direction et d'enseignement de l'établissement.

Plusieurs réunions du collège des IPR ainsi que des séminaires ont été consacrés à l'élaboration d'une culture commune et d'un discours commun sur le socle. Après une brève introduction, rappelant les objectifs du socle commun, ce discours s'articule autour de 4 axes :

- la notion de compétence définie comme la capacité des élèves à traiter un ensemble de situations globales, porteuses de sens et détachées d'un contexte strictement disciplinaire ;
- la formation des élèves et l'évolution des pratiques des enseignants, évolution consistant à se détacher des seules préoccupations disciplinaires pour viser des acquis plus transversaux et cela dans des situations qui elles aussi s'ouvrent sur des réalités du monde plus intelligibles à certains élèves que ne le sont les seules logiques disciplinaires ;
- le suivi des élèves et l'évaluation des compétences en cours de formation qui ne peut être opérée par une notation chiffrée ce qui, on l'a souvent vérifié, n'est pas le moindre des obstacles à surmonter sur le plan culturel ;

- la validation des compétences du socle et l'attestation pour le DNB ou comment passer d'un suivi individuel disciplinaire à une appréciation collective et transversale des compétences ?

Les formations d'établissements

Dans le cadre d'un plan triennal entre 2010 et 2013, tous les collèges de l'académie ont été formés au socle commun. Chaque formation a concerné 3 collèges à raison de 10 professeurs et CPE par collège sur deux jours.

Pour cela, un réseau de professeurs-ressource a été créé ; chaque formation a été animée par deux professeurs du réseau ; de nombreux inspecteurs ont participé à la formation de formateurs.

L'objectif de ces stages était d'aider les établissements à installer le socle commun dans toutes ses dimensions, aussi bien au niveau de l'organisation générale de l'établissement qu'au niveau individuel de la pratique professionnelle quotidienne pour chaque enseignant. Ils ont permis de préciser les notions de tâche complexe, d'évaluation par compétences, etc.

Ils ont été organisés autour de trois axes : l'évolution des objectifs et des pratiques d'enseignement ; l'évaluation et la validation ; les questions d'organisation. Le dernier point était essentiellement abordé lors de la dernière demi-journée qui se déroulait en présence des trois chefs d'établissement concernés et d'un IPR qui devait, tout particulièrement veiller à obtenir de la part de chaque établissement un engagement aussi ferme et précis que possible sur les suites qui seront données au stage pour faire évoluer les pratiques enseignantes et l'organisation au sein de l'établissement.

Le site académique

Le dossier « Socle commun » du site académique est particulièrement riche. Indépendamment des rubriques qui lui sont consacrées sur les sites disciplinaires, un dossier transversal est disponible à l'adresse : http://www.ac-orleans-tours.fr/enseignements_et_pedagogie/socle_commun/.

En page d'accueil de ce site, on trouve un premier document, intitulé « Repères » qui vise à aider les équipes de direction et les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du socle (de l'acquisition des compétences dans les activités disciplinaires à la délivrance de l'attestation). On y trouvera, entre autres, la justification d'un travail par tâches complexes (*Il faut mettre l'accent sur la capacité des élèves à mobiliser leurs acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école et dans la vie*).

Sur cette page d'accueil, des contributions disciplinaires exemplifient chacune des sept compétences du socle. Il y est encore rappelé : *l'acquisition d'une compétence requiert la contribution de plusieurs disciplines, et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences... Chaque discipline devant contribuer à la maîtrise du plus grand nombre de compétences possible.*

Quatre sous-dossiers sont ensuite disponibles :

- Suivi : des textes, des grilles, etc. permettant d'opérer un suivi des acquisitions des élèves ;
- Textes : un ensemble de documents officiels sur le socle, l'applicatif LPC (Livret Personnel de Compétences, l'outil numérique permettant la validation du socle) ;
- Banque de situations : un ensemble de trois séries de situations complexes : des situations bidisciplinaires, des situations disciplinaires choisies pour permettre de différencier le travail des élèves et des situations de projet qui, toutes, ont vocation à permettre un travail en classe sur les objectifs du socle commun ;
- PPRE-Passerelles : une rubrique destinée à identifier la spécificité du dispositif, sa relation au socle commun et à s'approprier ses modalités de mise en œuvre.

NB : La refondation de l'école définit une nouvelle structure pour la scolarité obligatoire avec :

- un cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1 et CE2
- un cycle central : CM1, CM2 et 6^{ème}
- un cycle des approfondissements : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Un nouveau socle doit y être associé et devrait être connu au cours de cette année scolaire.